



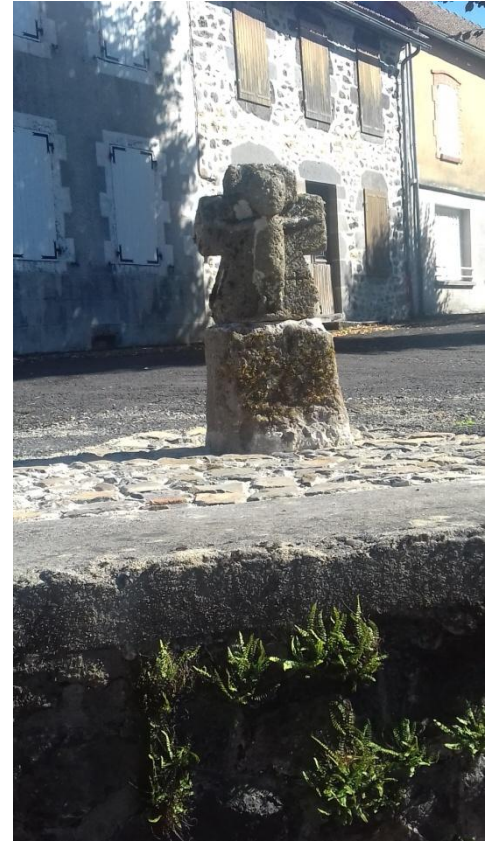
Le Bulletin Municipal de Pleaux



N° 14 – Septembre 2018



Les croix de chemin, menacées, nouvellement installées et sécurisées dans les bourgs de Loupiac et Saint Christophe les Gorges.



Quoi de neuf sur le site ?

Les photos et le texte figurant sur les tripodes installés par la Communauté du Pays de Salers dans nos communes depuis deux ans sont désormais disponibles sur les pages patrimoine du site <http://www.pleaux.fr/fr-patrimoine.html>

I – Activité des conseillers

A-Délibérations du 25 mai et 18 juillet

Depuis le dernier Bulletin deux Conseils municipaux se sont réunis, les 25 mai et 18 juillet. Sont énumérées ci-dessous les principales délibérations, adoptées à l'unanimité, sauf précision contraire.

Approvisionnement en eau potable

Depuis 2013 la Commune de Pleaux fait partie d'une Entente intercommunale constituée pour identifier des ressources en eau potable dans les Hautes vallées de la Maronne et de la Bertrande.

Suite au départ de la Commune de Chaussenac de cette Entente, le périmètre de l'Entente a été modifié et une nouvelle Entente dont les objectifs ont été complétés notamment par des études technico-économiques d'exploitation des forages a dû être constituée dont Pleaux assure désormais la représentation morale et le Secrétariat.

Ont été désignés comme membres titulaires pour représenter Pleaux au sein de la Conférence Intercommunale, Mrs Lafarge, Merlin et Sepchat.

Modifications des statuts de la Communauté de communes du pays de Salers

Deux modifications successives ont été adoptées qui toutes deux tendent à ajouter à la liste les équipements culturels et sportifs « d'intérêt communautaire » le stade du Moulin à vent de Saint-Cernin et le site de l'Autocross de Saint-Martin-Valmeroux.

Développement du site touristique de Longayroux

Compte tenu des dépenses estimées (634 000 euros HT au minimum), le Conseil municipal a considéré que le projet n'était pas en adéquation avec les finances communales et l'objectif de réduction de la dette et a décidé de confier à la Communauté de Communes du Pays de Salers la totalité de la maîtrise d'ouvrage du projet global de développement touristique, (hébergement et activité de loisirs). Trois conseillers se sont abstenus et une conseillère a voté contre (Mme Remy).

Désignation d'un délégué à la protection des données (DPO)

Le **règlement général sur la protection des données (RGPD)**, applicable sur tout le territoire de l'UE depuis le 25 mai 2018, renforce et unifie la protection des données personnelles. Tout fichier comportant des noms et adresses constitue des données à caractère personnel. Les communes en ont beaucoup : listes électorales, liste pour la cantine, liste des personnes âgées recevant les cadeaux de Noël état civil, impôts locaux, abonnés au bulletin... L'enjeu c'est d'empêcher que les dépositaires de ces données ne les utilisent abusivement. Les droits existants, comme le droit à l'oubli (effacement de données), seront renforcés et de nouveaux droits, comme le droit à la limitation du traitement des données (gel temporaire du traitement) et à leur portabilité (récupération et transfert), sont créés. Pour contrôler le respect de ces nouvelles obligations et nouveaux droits, les collectivités doivent désigner un DPO. Dans le Cantal il est proposé aux communes de mutualiser ce service qui exige une grande expertise et de confier au CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) le soin d'assurer cette mission. Pleaux se rallie à cette démarche.

B-Réunions des Petites Cités de Caractère

Les PCC sont nées en 1970 en Bretagne et se sont étoffées sur le territoire français à partir des années 2000. Pour la région Auvergne Rhône Alpes, font partie du réseau les départements suivants: Le Puy de Dôme, la Haute Loire, l'Allier, le Rhône, la Loire, l'Ardèche et le Cantal. Le réseau cantalien est né en 2013. Son président en est Christian Montin, maire de Marcolès. Trois nouvelles communes ont été accueillies dernièrement : Raulhac et Pleaux en 2017 et Menet en 2018.

L'attribution du label est contrôlée et, le cas échéant, renouvelée tous les cinq ans avec passage en commission. L'année 2019 sera l'occasion des premiers renouvellements du label des communes de Laroquebrou, Marcolès et Montsalvy.

Le 4 Mai 2018, l'Association des Petites Cités de Caractère du Cantal a tenu son Assemblée Générale départementale à Murat. Y assistaient Marcelle Bouvet et Agnès Veyrière, conseillères municipales représentant Christian Lafarge, maire et Jean Marc Antignac, maire délégué. Au cours de cette Assemblée, les membres ont été informés que le département du Cantal serait mis à l'honneur du 6 au 9 Juin 2018 en accueillant les Rencontres Nationales des PCC et les Assemblées Générales régionale et nationale.

Au programme des Rencontres Nationales, les 6 et 7 juin, étaient prévus la cérémonie d'homologation de Menet et des circuits de visite des PCC de Marcolès, Montsalvy et Laroquebrou. Marcelle Bouvet et Agnès Veyrière ont représenté notre petite cité Pléaudiennaise tout au long de l'évènement.

Les deux assemblées générales, nationale et régionale des PCC Auvergne Rhône Alpes, se sont tenues le 8 juin 2018 à Murat. Christian Lafarge, maire, était présent à la seconde.

Pour conclure, on peut citer la Présidente de l'Association des PCC Nationale, Françoise Gatel, qui s'est faite l'écho de l'opinion générale en déclarant : « C'est par le patrimoine qu'on va redonner de la vie et donner envie aux gens de venir habiter dans une Petite Cité de Caractère ».

II – Le pays de Pleaux se met au vert

A- Ecotourisme de Tourniac

Cette année, la 3ème Fête de l'Ecotourisme avait pour cadre la commune associée de Tourniac.

Le millésime 2018 se voulait écocitoyen et sportif. Programmée cette année sur 2 jours, les 11 et 12 mai 2018, la manifestation fut une belle réussite malgré la météo désastreuse le samedi en fin d'après midi.

Dès vendredi, l'opération de nettoyage des chemins a suscité un véritable engouement auprès des 150 élèves des écoles primaires et du collège de Pleaux. Cette démarche soutenue par le SIETOM, a sensibilisé jeunes et adultes présents à l'importance de trier les déchets et de préserver notre nature sans la souiller et ce dans l'intérêt de tous. Au cours de cette seule journée, plus de 12 M3 de déchets (ferrailles, plastiques ...) furent récoltés au bord des chemins forestiers de la commune !!!!

Samedi après midi, malgré la météo peu clémente, près de 100 randonneurs et marcheurs ont sillonné la campagne Tourniacoise sur trois circuits minutieusement balisés (7, 11 et 16 kms).

En soirée, l'aligot/saucisse et les compositions musicales du jeune groupe "Les FATEFUL NIHILISTS" ont réchauffé les corps et surtout les cœurs nous offrant une super ambiance.

Nous adressons un grand merci au Comité des Fêtes de Tourniac et à la Gym Pleaudienne coorganisateurs de l'animation, sans oublier les élus et tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite. Rendez-vous est déjà donné à tous en 2019 dans une autre commune associée puisque ce projet partagé a pour but d'être organisé de manière tournante sur l'ensemble de nos quatre communes associées.

Poursuivons ensemble ce travail de sensibilisation afin de rendre notre territoire plus propre et plus accueillant.

B- Entassit et Saint Christophe anticipent l'interdiction totale des gobelets plastique.

La loi agriculture et alimentation, en cours de vote au Parlement, devrait conserver dans son texte définitif à venir, l'interdiction totale à partir du 1^{er} janvier 2020 des plastiques jetables tels que les plateaux, les couverts ou les gobelets.

Le camping de Pleaux s'est conformé à cette obligation avec les gobelets distribués par les Stations Vertes. Plus volontaire est l'initiative du comité des fêtes de Saint Christophe de choisir d'investir pour passer dès cette année au gobelet de plastique réutilisable.

Au lieu de 2500 gobelets non réutilisables et non dégradables (donc concassés quand ils ne sont pas simplement jetés mais qui ne disparaissent pas avant une centaine d'années dans le meilleur des cas), les fêtes de Saint Christophe et Longayroux n'ont utilisé que 500 gobelets qui pourront resservir jusqu'à 200 fois avant d'être eux mêmes récupérés, fondus et recyclés. Les gobelets, fabriqués à la demande près de Saint Etienne, étaient décorés de vues locales et beaucoup de vacanciers les ont gardés en souvenir. Les consignes non retournées ont ainsi permis de faire que cette opération, assez onéreuse au départ, soit financièrement blanche.

Ce n'est qu'une première étape. Il faut maintenant trouver plateaux et couverts biodégradables...

C-A vos composts !

La Communauté de Communes du Pays de Salers se mobilise et lance une campagne de promotion du compostage. Vous pouvez, en allant sur le site de la Communauté de communes, (<http://www.pays-salers.fr/>) commander pour 10 euros un kit de compostage en bois facile à monter.

Chaque habitant de notre territoire produit 20kg d'ordure ménagère par mois! Sur un territoire de si faible densité de population on peut faire mieux pour diminuer le volume de déchets dont le traitement coûte cher et ne rapporte rien.

Un comportement vertueux n'est pas une contrainte, il sert l'intérêt général. Composter chez vous ce qui n'est pas recyclable mais biodégradable permettrait de limiter les temps et coûts de transports de déchets et de réduire le volume de ce qui doit être brûlé.

E- Consignes de tri



Les containers à couvercle, gris (ou verts ou oranges) ne devraient strictement recevoir que les ordures ménagères. Par respect pour les personnes chargées d'effectuer le ramassage et dans un souci d'hygiène, les ordures doivent être dans des sacs plastiques hermétiques et dûment fermés. Une étiquette vient d'être collée sur les containers rappelant ce qui peut être trié et récupéré et devrait par conséquent être vidé dans les colonnes (en général noires).

III – Nouvelles du bourg et des communes associées

Le 11 novembre 2018, centenaire de l'armistice de 1918, sera fêté avec une solennité particulière. Les horaires des cérémonies aux monuments aux morts de chaque commune seront publiés dans la presse. La cérémonie de Pleaux devrait se dérouler à 11h30. En outre, les associations d'anciens combattants et les mairies de l'ex canton de Pleaux ont décidé de marquer cette date en organisant un spectacle théâtral gratuit le **dimanche 4 novembre à 15h**. S'ajoutera à cette pièce pour tout public, un autre spectacle organisé par la Communauté de communes du pays de Salers le **jeudi 29 novembre à 20h à Ally** ; les titres des spectacles, conditions et lieux précis seront publiés dans la presse et par voie d'affiche.

Réservez vos dates.

A-Pleaux

Mise en place d'un parcours découverte du patrimoine

Le vendredi 3 Août, Pleaux a inauguré un circuit « découverte du patrimoine ». Événement auquel participaient plusieurs élus et représentants locaux dont M. Bruno Faure, représentant du Conseil départemental et de la Communauté de Communes du Pays de Salers et M. Christian Montin, président des Petites Cités de Caractère d'Auvergne. Dans le cadre des initiatives associées au label Petites Cités de Caractère reçu par Pleaux en 2017, le Conseil municipal a voté la mise en place d'un circuit découverte du patrimoine pour permettre aux habitants de Pleaux et sa région, ainsi qu'aux touristes, de découvrir ou redécouvrir l'histoire de cette cité plus que millénaire.

Quatorze plaques en verre ont été apposées sur les bâtiments remarquables du bourg qui forment un circuit numéroté débutant au bâtiment de la mairie sur la place Georges Pompidou côté monument aux morts et finissant place Georges Pompidou à l'institution Saint Joseph.

Deux panneaux présentent l'ensemble du circuit place Georges Pompidou et Place d'Empeyssine au départ des randonnées près de l'ancienne Trésorerie.

Sur les plaques figurent un texte et des photos évoquant l'histoire du bâtiment concerné et signalant les éléments d'architecture qui témoignent de cette histoire.

Il est prévu d'apposer trois plaques de ce type dans chacune des communes associées à Pleaux.

Conservation du patrimoine, vierges de la rue du Bocage



La protection, la conservation et l'entretien du patrimoine de proximité ne relèvent pas seulement des autorités publiques. Certains propriétaires privés sont dépositaires de ces traces de mémoire. Par exemple à Pleaux, cet été, la Vierge qui se trouve rue du Bocage a été entièrement nettoyée et repeinte par le propriétaire de la parcelle sur laquelle elle est implantée, anciennement intégrée à la ferme de Saint-Joseph. On apprécierait que, de la même manière, un soin particulier soit apporté par exemple aux croix de chemin sur les talus.



L'origine de cette statue, représentant une vierge couronnée portant un enfant sur son bras droit, a été difficile à établir.

Sur sa plaque figure une formule latine signifiant « Montre que tu es une mère » et une date, celle du 21 novembre 1924, qui pourrait être celle de son installation mais sans certitude.

L'hypothèse selon laquelle il s'agirait de celle qui ornait la cour de récréation du Petit Séminaire et aurait pu en être extraite après que les gendarmes intimèrent aux élèves de déménager, en plein hiver 1906, est fragile.

Il est certain que la « Madone » du petit séminaire, dont R. Miallaret parle dans ses notes, a été donnée par l'abbé Chantegreil (1834-1909), enseignant au petit séminaire qui devint ensuite vicaire à Notre Dame des Victoires à Paris. Mais des cartes postales de 1911 attestent qu'elle y était encore après 1906. En outre, elle ne semble pas couronnée. Elle porte un enfant à droite mais au giron, c'est-à-dire beaucoup plus bas. Elle semble plus haute et le drapé se termine très différemment à la hauteur du socle. Enfin les séminaristes, latinistes distingués, n'auraient jamais laissé une inscription latine comportant une erreur grossière (« matren » au lieu de « matrem »).

Le livre de l'abbé Burin sur le Petit Séminaire fait également état d'une autre statue de la Vierge dans l'enceinte de l'institution, plus ancienne, ornant l'oratoire et offerte par une promotion de la classe de terminale. Le palmarès de l'année 1850 précise en effet que « Les élèves de rhétorique ont formé cette année le pieux dessein de faire hommage de leurs prix à Marie, notre digne mère ». L'oratoire ayant été détruit avant la fermeture du Petit Séminaire, cette statue aurait-elle alors été déplacée sur les terrains appartenant à des institutions catholiques d'avant 1906. Saint Romain ? Saint Joseph ? Jeanne d'Arc ou la cure ?

Cherchant à documenter ces événements, certains se sont souvenus que, toujours rue du Bocage, se trouvait une autre vierge. Celle qui ornait le jardin de l'ancien presbytère et de l'Institution Jeanne d'Arc à l'emplacement actuel de l'Ephad. Les cartes postales, entre 1930 et 1940, montrent une vierge couronnée, portant un enfant à l'épaule sur son bras droit et dont le socle en métal est octogonal. Tout comme celle de la rue du Bocage. On peut donc penser que la Vierge de l'institution Jeanne d'Arc, (peut être installée en 1924 ?), est restée sur place, malgré la fermeture de l'école en 1934, jusqu'à la construction de l'Ephad au début des années 1980, date à laquelle elle a pu être transférée sur les terrains de Saint Joseph et où elle se trouve (rait) encore aujourd'hui. Ce qui est certain c'est que, la semaine dernière, on trouvait toujours, enfoui dans le buisson d'arbustes qui orne le centre du jardin de l'Ephad, un socle en pierre renversé d'une statue....

Merci à l'association Artémis d'avoir signalé cette jolie restauration, fourni certaines données historiques et initié cette quête de traces. Merci à l'association des Amis de la Xaintrie qui y a utilement contribué, notamment avec une documentation iconographique pertinente. Beaucoup d'interrogations subsistent. L'origine des Vierges de la rue du Bocage et le destin de celles du Petit séminaire sont peut être liés, mais on ne sait pas encore exactement comment. Si vous avez des idées, des témoignages, des hypothèses, merci de nous les communiquer pour contribuer à l'écriture de la mémoire de notre Cité.

B-Loupiac

Le 17 août une cérémonie organisée par Michel Champ, maire délégué a permis d'inaugurer la remise en place des quatre obus qui flanquaient le monument aux morts et la pose d'une croix celtique, remarquable, très ancienne (XII^{ème} siècle ?) et que l'on croyait disparue. Elle a été scellée sur un mur bordant le terrain qui fait face au monument aux morts dans la rue principale.

C-Saint-Christophe-Les-Gorges

Croix du bourg

Il y a environ cinquante ans une très ancienne croix de pierre, originellement placée dans les Estrades de Saint Christophe, a été déplacée dans plusieurs lieux privés. Réimplantée sur l'espace public il y a vingt ans dans un chemin peu fréquenté qui rejoint les Estrades à partir du Raynal, elle n'était plus du tout à son emplacement d'origine et, surtout, descellée et proche de la route, elle était très vulnérable.

Après avoir consulté plusieurs personnes dans le bourg, notamment le curé, les élus de Saint Christophe ont décidé de la mettre en valeur et en sûreté en la scellant sur une roche au milieu du bourg, au carrefour face au chevet de l'Église. Elle y a été consacrée lors de la fête patronale, fin juillet.

Devenir de Longayroux

Conformément à la décision du Conseil municipal du 25 mai, le devenir de la plage de Longayroux, son aménagement et son développement vont désormais relever de la seule responsabilité de la Communauté de Communes du Pays de Salers. Dès que des plans ou des orientations seront disponibles vous en serez informés par ce bulletin et/ou par le site de la mairie.

D-Tourniac

Changement de fenêtres à la mairie

Soucieux de poursuivre l'entretien de notre patrimoine communal, il a été procédé début septembre 2018 au remplacement des 4 fenêtres du bâtiment de la mairie (côté route). Plus exposées aux intempéries, elles étaient plus abîmées et ont été remplacées en priorité.

Il s'agit des 2 du rez-de-chaussée (bureau de la mairie et salle de stockage des associations) et des 2 de l'appartement communal situé au dessus du bureau de la mairie.

Travaux de voirie 2018

Le programme annuel d'entretien de la voirie se poursuit en cette année 2018. Cette année il a été décidé de reprendre une partie de la route de Lachaux et dans le village du Brieu.

Merci à nos associations

Après un été très animé grâce aux nombreuses activités réalisées par le Comité des Fêtes, notamment pour marquer les 10 ans de sa reprise, la rentrée de septembre laisse place aux chasseurs et aux activités proposées par le Club St Victor (réunions, excursion à Pompadour, animations bimensuelles à la salle des fêtes...). Ces deux associations vont contribuer à animer notre commune en cette période automnale.

C'est l'occasion de saluer et remercier tous les adhérents et bénévoles de nos trois associations qui par leur action jouent un rôle social important.

IV – Nouveaux venus

Collège

On signale l'arrivée au collège Raymond Cortat d'une nouvelle Principale, Mme Tranquille. Née en Ile Maurice, Juliette Tranquille a commencé sa carrière comme professeur d'anglais. Elle a intégré le personnel de direction de l'Education Nationale depuis dix ans. C'est délibérément, après La Guyane, Orléans-Tours et Toulouse, qu'elle a demandé un petit établissement en milieu rural. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Ouverture d'une agence immobilière

La Maronne Immobilière, gérée par Quentin Planche est installée Place Georges Pompidou à PLEAUX (anciennement boucherie Malroux) à proximité de la mairie.

La Maronne Immobilière vous accompagne dans chacune des étapes de vos projets d'achat, **vente, gestion ou investissement**. La permanence est assurée du mardi au samedi de 9h à 12h, hors déplacement exceptionnel.

Tél : 06 50 93 64 29 ou 04 71 68 87 15 ; Adresse mail : contact@la-maronne-immobiliere.com

Site : www.la-maronne-immobiliere.com

Aménagement d'un espace funéraire à Pléaux

Les Pompes funèbres Mallet à Pléaux, implantées depuis longtemps à Pleaux, proposent désormais un nouveau service dans la zone d'activité, un espace funéraire comprenant un funérarium

Pour toutes informations s'adresser à : **Pompes funèbres Mallet 17, Zone Artisanale 15700 PLEAUX**

Téléphone : 04 71 40.44.48

V – Nouvelles des sportifs

Nous rappelons que cette rubrique du Bulletin, créée depuis le numéro 12, en début d'année, ne peut être nourrie que de ce que les associations sportives veulent bien nous communiquer. N'hésitez pas à nous faire parvenir un bilan régulier de vos activités.

Union sportive Loupiac Saint Christophe (USLC)

Après une deuxième partie de saison plus délicate, le club a gagné son pari de se maintenir avec une deuxième place dans une poule de dix, une première réussite pour le club à ce niveau.

L'assemblée générale s'est tenue le 9 juin à Saint-Christophe. Jacky Maze et Manon Serre, respectivement président et trésorière, ont décidé de prendre du recul pour Jacky et un arrêt pour Manon. Merci à eux deux pour le travail effectué toutes ces années.

La constitution du nouveau bureau est donc : Emmanuel Massoulier, Président, Thibault Grange, Vice-président, Jean-Claude Cheymol, Secrétaire, Isabelle Maury, Trésorière, David Parsoire, Trésorier adjoint. Notre club qui fait partie de l'entente Maronne Doire (école de foot) avait l'honneur d'organiser une journée porte ouverte le samedi 7 juillet. Voir autant de jeunes enfants sur cette pelouse donne un petit coup de boost au moral.

Le dimanche 5 août sous une grosse chaleur nous avons accueilli les nombreuses personnes qui ont une nouvelle fois rendu la fête du Four vraiment spéciale. Merci à tous pour leur participation, en particulier les bénévoles, dirigeants, joueurs, partenaires et mairies qui nous aident à tout préparer : terrain, four, chapiteau, buvette, pâtisseries, pizzas...

Août c'est aussi la reprise des entraînements sous la houlette d'Etienne Massoulier, secondé cette année par Cyril Pierre et des matchs amicaux.

Reprise du championnat : les 9 septembre à Saint-Paul-Des-Landes contre Cère et Landes 2 à 0 et le 16 septembre à Anglards-de-Salers 1 à 0.

Suite au prochain numéro... Manu Massoulier.

Saint Privat Pleaux Rugby Xaintrie (SPRX)

Avec un effectif qui se maintient, le SPRX compte près d'une soixantaine de licenciés. Le club continue l'accueil avec SPAUR des jeunes, des moins de 6 ans jusqu'aux juniors, sans oublier les cadettes.



Les Comètes, équipe féminine seniors du club, évolueront cette année en Promotion Fédérale Féminine à dix après une saison où elles ont fini seconde de leur poule et se sont qualifiées pour les finales de la ligue Nouvelle Aquitaine à Arcachon. Les Comètes ont repris le chemin de l'entraînement depuis le 17 Août.

Suite à l'assemblée le bureau est le suivant: Président, Bruno Beyrand, Vice-Présidente : Nadia Maze, Trésorier : Jérôme Moussinat, Trésorière Adjointe : Sandrine Bonventi, Secrétaire : Emilie Rivière, Secrétaire Adjointe : Floriane Dubois, Entraîneurs : Jérôme Argueyrolles et Sébastien Maze, Responsable logistique : Yves Clavières et Daniel Coste, Président d'Honneur : Jean-Michel Albaret.

N'hésitez surtout pas à venir essayer, que ce soit en cadettes ou seniors, pour cela appeler Nadia Maze au 06.08.74.83.22.

VI - Pourquoi la commune de Saint Christophe a-t-elle changé de nom ?

Le décret qui stipule que la commune de Saint Christophe s'appellera désormais Saint Christophe les Gorges signé du Président de la République Albert Lebrun et du Ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, date du 29 avril 1936. Mais l'histoire remonte plus haut.

Le changement de nom de communes est possible depuis... qu'il existe des communes, c'est à dire la Révolution. Mais alors que l'autorité publique pouvait l'imposer, la loi de 1884 prévoit qu'une commune qui n'en veut pas ne peut pas y être contrainte. Avant, le conseil municipal était simplement consulté;

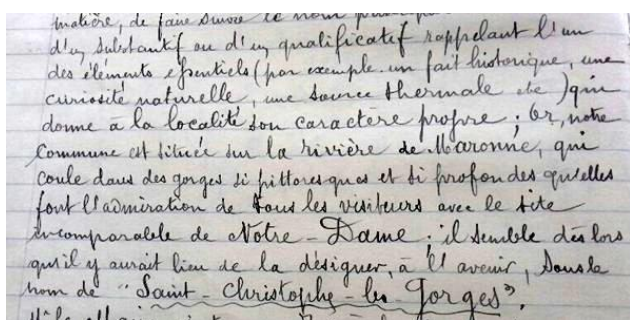
désormais une délibération motivée de la collectivité locale concernée doit y souscrire. La loi de 1884 reconnaît par conséquent aux communes la pleine et entière propriété de leur nom.

Le développement des transmissions postales ayant révélé que les homonymies occasionnent de mauvais acheminements postaux, les communes ont été incitées à accélérer le mouvement par une **circulaire du 27 avril 1918**. Pour changer de nom, une commune doit constituer un dossier, transmis par le Préfet au Ministère de l'Intérieur à qui revient la décision finale, comprenant la délibération du conseil municipal, l'avis du conseil général et celui du Conseil d'État. En 1919, une autre circulaire précise que le dossier doit être complété par un rapport du Préfet et l'avis de l'archiviste départemental.

Mais ce n'est qu'en 1932 que cela bouge ! Une nouvelle **circulaire ministérielle du 20 janvier 1932** revient sur le sujet parce que de nombreuses communes homonymes n'ont pas modifié (changé ou complété) leur nom.

La délibération à Saint Christophe se tient le **23 juillet 1932**. Le maire, Pierre Gaillard, fait état de ce que plus de 40 communes portent le nom de Saint Christophe «ce qui entraîne fréquemment un mauvais acheminement du courrier ».

Ci dessous un extrait de cette délibération, adoptée à l'unanimité, celui où le maire propose que le nom soit complété pour devenir «Saint Christophe les Gorges» :



Le **14 août 1932** le Préfet transmet la délibération au Conseil Général du Cantal pour avis.

Il est pris favorablement lors de sa session du **4 octobre** de la même année. Le tout est envoyé, avec accord du Préfet et de l'archiviste du Cantal, au Ministère de l'Intérieur, le **27 octobre 1932**.

Le **8 novembre 1932** le ministère signifie au Préfet que l'instruction du dossier « n'est pas possible » puisqu'il

n'inclut pas l'avis de l'archiviste. Cette pièce sera donc jointe à un courrier ultérieur du Préfet, le **12 novembre 1932**.

Le **28 février 1933** le ministère demande un nouvel examen comprenant, cette fois, aussi, l'avis du directeur départemental des PTT, conformément à une circulaire parue entre temps, le 2 février 1933.

Le Préfet consulte ce dernier le **9 mars**. La réponse du directeur, qui ne s'oppose pas, arrive le **13 mars** en Préfecture d'Aurillac et c'est par courrier du **18 mars 1933** que le Préfet réitère son accord favorable en joignant l'avis du directeur des PTT.

Les autorités locales ont bien fait diligence. Entre le rappel de janvier 1932 et la complétude du dossier une petite année s'est écoulée. Pourtant trois ans séparent encore la transmission du dossier complet par la Préfecture de la publication du décret présidentiel entérinant le changement.

Que s'est il passé entre mars 1933 et avril 1936 ?

Formellement, le Conseil d'État a dû être saisi par le ministère et donner son avis. On n'en a pas retrouvé les dates mais, même en tenant compte de la minutie administrative, le temps échu paraît excessif.

Il n'est pas impossible que la position des autorités centrales ait fluctué. La circulaire de 1933 en effet laissait entendre que l'administration des postes ne voyait pas d'un bon œil tous ces changements. Non seulement les erreurs étaient, de son point de vue, «insignifiantes» mais les changements entraînaient beaucoup de frais de tampons et devenaient carrément ingérables dès lors que le nouveau nom dépassait 34 caractères. Du coup, le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Camille Chautemps, avait exigé que l'instruction comprenne l'avis du Directeur départemental des PTT et tenu à préciser que le changement ne serait accepté que s'il répondait à un besoin «impérieux» et que ne serait donnée «une suite favorable qu'aux demandes ...qui me paraîtront indispensables ou tout au moins fortement motivées».

« Saint Christophe les Gorges » ne comprend que 26 caractères et la suppression d'une homonymie semble, au regard de la jurisprudence, une motivation suffisante.

Pour compléter ce petit aperçu il faut savoir qu'a été instituée en août 1948 une Commission consultative de révision du nom des communes, placée auprès du Ministère de l'Intérieur. Qui existe toujours et se réunit pour chaque demande.

Et qu'en 1987 a été créée une Commission nationale de toponymie... qui existe toujours également. (cnig.gouv.fr).